

- C O M M U N E D ' O R S A Y -

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 mai 2006

COMPTE-RENDU SUCCINCT

Etaient présents : Madame Marie-Hélène Aubry, Maire, Présidente, Monsieur Alain Holler, Madame Anne Roche, Messieurs Jean Montel, Hervé Charlin, Madame Béatrice Donger-Desvaux, Monsieur Roger Ohlmann, Madame Marie Lauriat, adjoints - Mesdames Claudine Chicheportiche, Edith Rouchès, Monsieur Jean-Marie Sifre, Madame Jacqueline Bioulac, Conseillers municipaux délégués - Mesdames Simone Parvez, Odile Saint-Raymond, Rosalina Da Silva Pinto, Messieurs Jaime Manueco, Charles Zajde, Mesdames Béatrice Covas, Jocelyne Atinault, Messieurs David Bourgoïn, Antoine Di Mascio, Mesdames Marie-Claude Gargallo, Marie-Françoise Parcollet, Agnès Foucher, Monsieur Vincent Pilato, Madame Annie Gutnic, Messieurs Jean-François Dormont, Jean Darvenne.

Absents excusés représentés :

- Monsieur Guy	Aumette	pouvoir à	Monsieur Roger	Ohlmann
- Madame Dominique	Denis	pouvoir à	Monsieur Hervé	Charlin
- Monsieur Jean	Briand	pouvoir à	Madame Marie-Hélène	Aubry
- Monsieur Paul	Tremsal	pouvoir à	Monsieur Jean	Montel
- Monsieur Michel	Thomas	pouvoir à	Monsieur Jean-François	Dormont

Madame Edith Rouchès est désignée, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

HOMMAGE A MONSIEUR JEAN MONGUILLOT

Le Conseil municipal rend hommage à Monsieur Jean Monguillot. Puis, Madame le Maire lit une lettre de remerciement de Madame Monguillot.

INSTALLATION DE DEUX NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

Madame le Maire procède à l'installation de Monsieur Antoine Di Mascio et Madame Marie-Claude Gargallo dans les fonctions de Conseiller municipal.



APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 MARS 2006

Le procès-verbal de la séance du 27 mars 2006 est approuvé, par 30 voix pour, 1 abstention (Mme Foucher), 2 élus ne participant pas au vote (M. Di Mascio et Mme Gargallo).

2006-69 - URBANISME - AVIS DE LA COMMUNE D'ORSAY SUR UNE ENQUETE PUBLIQUE AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSEES CONCERNANT DES ACTIVITES SITUEES SUR LE SITE DU COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE

Le Conseil municipal, par 31 voix pour, 2 abstentions (Mme Parcollet, M. Thomas) émet un avis favorable à l'enquête publique au titre des installations classées, concernant des activités situées sur le site du Commissariat à l'Energie Atomique à Saint-Aubin.

INFORMATION DE LA COMMUNE D'ORSAY SUR LE PROJET D'ABROGATION DU SCHEMA DIRECTEUR DU PLATEAU DE SACLAY

Par délibération en date du 7 juillet 2005, la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay (CAPS) a décidé de lancer la procédure d'abrogation du Schéma Directeur (SD) du Plateau de Saclay.

Ce Schéma Directeur a été élaboré au début des années 90 par le Syndicat Intercommunal d'Etudes et de programmation du Plateau de Saclay, devenu District Intercommunal du Plateau de Saclay et regroupant une quinzaine de communes des Yvelines et de l'Essonne. Représentant une superficie d'environ 5000 hectares, ce schéma avait deux enjeux majeurs :

- l'aménagement de 600 hectares principalement dédiés à l'accueil d'établissements d'enseignement et de recherche et d'entreprises de haute technologie,
- la préservation de 2000 hectares d'espace agricole.

Depuis la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, la Communauté de Communes du Plateau de Saclay a succédé au District et les communes des Yvelines ainsi que Bièvres se sont retirées respectivement en 2001 et 2002. Ces retraits ont eu pour conséquence la réduction de la superficie du Schéma Directeur d'environ un tiers, tel qu'il avait été approuvé lors de sa révision le 23 septembre 1999.

Il en résulte que la pertinence des grands équilibres définis par ce schéma sont remis en cause et en particulier l'harmonie de la planification du Plateau de Saclay entre, d'une part, les espaces destinés à être aménagés et, d'autre part, ceux destinés à rester agricoles et naturels. La CAPS estime que la cohérence interne du schéma, qui ne recouvre pas exactement la totalité de son périmètre, en est affectée, le rendant, par là même, illégal.

Selon la Préfecture de l'Essonne, ce schéma directeur est très fragile et n'a plus sa place dans l'ordonnancement juridique. La CAPS, seul organe délibérant ayant la capacité juridique et la compétence pour donner un avis, l'a fait le 7 juillet 2005 par délibération.

A ce moment, les représentants d'Orsay ont voté contre l'abrogation au motif des incertitudes pesant sur la préservation des sites agricoles et naturels du Plateau de Saclay.

En conséquence :

- aucune délibération n'est proposée au Conseil municipal
- cette déclaration est une information sous forme de rappel sur :
 - . la nécessité de maintenir l'équilibre actuel du territoire de l'agglomération du Plateau de Saclay composé de terres agricoles, d'espaces naturels sensibles, d'activités de recherche et de haute technologie.
 - . la nécessité de créer dans les meilleurs délais un outil d'aménagement (SCOT) foncier capable de préserver cet équilibre environnemental du territoire actuel.

DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, Madame le Maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance, à savoir :

- **Création** d'une régie de recettes pour la gestion de concessions au cimetière d'Orsay
- **Prolongation** de la durée de la mission relative à la réalisation d'un inventaire, d'un diagnostic et d'un plan de gestion des arbres d'alignement et des arbres des parcs de la Commune d'Orsay avec l'entreprise Arbres Paysages Environnement
- **Adoption** d'un marché relatif à la fourniture de substrat et à la mise en culture de végétaux dans divers mobiliers et supports fournis par la Commune avec la société Horty Fumel
- **Contrat** avec la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) pour la représentation d'un spectacle
- **Sortie** d'inventaire de véhicule
- **Conventions** de formation passée avec Reed Business Information
- **Contrat** de maintenance du logiciel Orphée pour la gestion informatisée de la bibliothèque municipale d'Orsay avec la société C3rb Informatique
- **Conventions** de formation passée avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT)
- **Convention** de formation passée avec l'association MG FORM IDF
- **Adoption** d'un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation d'un marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux de la Commune d'Orsay avec la société Sage Services
- **Adoption** d'un marché relatif à la fourniture de produits alimentaires pour le service Petite Enfance de la Commune, lot n°5 - «Fruits et légumes frais, pommes de terre de consommation» avec la société Laurance
- **Convention** passée avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France (CIG)
- **Reconduction** du contrat de maintenance du logiciel Orphée pour la gestion informatisée de la bibliothèque municipale d'Orsay avec la société C3rb Informatique
- **Convention** simplifiée de formation continue passée avec les éditions Dalloz
- **Convention** simplifiée de formation continue passée avec la société Ciril
- **Convention** simplifiée de formation professionnelle passée avec la société Elsevier
- **Adoption** d'un marché relatif à la réalisation de deux abris solaires à la crèche la Farandole avec la société Dalo
- **Contrat** relatif à une mission d'examen technique passé avec le Bureau Véritas
- **Adoption** d'un marché relatif à l'aménagement du hall d'entrée et du bureau du club de tennis couvert situé quartier de Mondétour - 18, rue des trois fermes à Orsay avec la société lfa
- **Adoption** d'un marché relatif au remplacement d'une chaudière à la crèche «Les Trot-Menus» - 6 ter, rue Archangé à Orsay avec l'entreprise Monsanglant et Ruch
- **Adoption** d'une convention de conduite d'opération relative à la réalisation de travaux de mise en souterrain des réseaux de distribution publique d'électricité situés entre l'avenue de la Ferme et l'avenue d'Orsay avec la société EDF Gaz de France Essonne
- **Contrat** de location de matériel passé avec le Centre d'Optométrie Appliquée
- **Contrat** relatif à l'entretien des installations de climatisation des bureaux de l'Hôtel de Ville avec la société Schneider
- **Convention** de mise à disposition à titre gratuit de la salle de spectacle «Les Coudrayes» à Villejust au profit de la Commune d'Orsay pour des représentations théâtrales
- **Convention** avec la compagnie Claire de Lune pour une représentation pour les enfants du centre multi accueil «Petits Princes»
- **Adoption** d'un marché relatif au flashage et à l'impression du guide 0 - 18 de l'année 2006 avec l'entreprise S.I.O.
- **Adoption** d'un marché relatif à la surveillance de la piscine municipale, rondes sur les installations sportives, le stade et le gymnase avec la société Europe Alarme Sécurité

- **Adoption** d'un marché relatif à l'organisation de séjours en centres de vacances pour l'été 2006 pour la Commune d'Orsay - Lot n°1 «Séjour à la campagne» avec l'association Comité d'Entraide Sociale de la Faculté d'Orsay de l'Université Paris-Sud (CESFO)
- **Adoption** d'un marché relatif à l'organisation de séjours en centres de vacances pour l'été 2006 pour la Commune d'Orsay - Lot n°2 «Séjour à la mer» avec l'association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public (P.E.P. 91)
- **Adoption** d'un marché relatif à l'organisation de séjours en centres de vacances pour l'été 2006 pour la commune d'Orsay - Lot n°3 «Séjour à la montagne» avec l'association Evasion 91
- **Adoption** d'un marché relatif à l'organisation de séjours en centres de vacances pour l'été 2006 pour la Commune d'Orsay - Lot n°4 «Séjour à thème : astronomie et découverte de l'espace» avec l'association Planète Sciences
- **Adoption** d'un marché relatif à l'organisation de séjours en centres de vacances pour l'été 2006 pour la Commune d'Orsay - Lot n°5 «Séjour à l'étranger» avec l'entreprise Cousins d'Amérique Voyages
- **Adoption** d'un marché relatif à la fourniture de carburant par carte accréditive et prestations associées pour le parc automobile de la Commune d'Orsay avec la société Total France
- **Contrat** relatif à une mission d'examen technique de l'escalier d'accès à la gare du Guichet, rue Louise Weiss, avec le Bureau Véritas
- **Adoption** d'un marché relatif à l'analyse financière du budget communal pour l'année 2006 avec la société Partenaires Finances Locales
- **Adoption** d'un marché relatif au repérage de l'amiante dans les bâtiments communaux avec la société B.J.L. Laboratoires

2006-70 - INTERCOMMUNALITE - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ECOLE NATIONALE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE LA VALLEE DE CHEVREUSE - CONVENTION PORTANT SUR L'APUREMENT DES COMPTES

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte, d'une part, la convention désignant la Commune d'Orsay comme Commune support des opérations relatives à l'apurement des comptes du Syndicat Intercommunal de l'Ecole Nationale de Musique et de Danse de la Vallée de Chevreuse, et d'autre part, autorise le Maire à la signer.

2006-71 - PERSONNEL COMMUNAL - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil municipal, par 28 voix pour, 5 abstentions (Mme Parcollet, MM. Thomas, Pilato, Mme Gutnic, M. Dormont) :

- Approuve la mise à jour des tableaux des effectifs des agents titulaires, suivant le récapitulatif ci-dessous, qui tient compte des modifications liées à :
 - 3 transformations de postes
 - 3 recrutements sur postes budgétés
 - 1 nomination stagiaire
- Dit que les dépenses correspondant à ces modifications figurent au budget principal.

CADRE D'EMPLOI ANTERIEUR	NOUVEAU CADRE D'EMPLOI	SERVICES CONCERNES
<u>3 transformations de postes</u>		
1 infirmière de classe normale	1 infirmière de classe supérieure	Petite enfance
1 adjoint administratif titulaire poste non pourvu	1 attaché non titulaire temps non complet (60 %)	Administration/Communication Bac +3 Indice majoré : 430 (organisation administrative des publications et rédaction)
1 adjoint administratif titulaire poste non pourvu	1 rédacteur non titulaire temps non complet (50 %)	Administration/Communication Bac Indice majoré : 360 Rédactions et reportages
<u>3 recrutements sur postes budgétés</u>		
1 attaché titulaire poste non pourvu	1 attaché non titulaire	Service communication
1 rédacteur titulaire poste non pourvu	1 rédacteur non titulaire	Services techniques
1 agent administratif qualifié titulaire poste non pourvu	1 agent administratif qualifié non titulaire	Service formalités administratives
<u>Nomination stagiaire</u>		
1 agent du patrimoine titulaire poste non pourvu	1 agent du patrimoine stagiaire	Service culturel

2006-72 - SERVICES TECHNIQUES - ARRET DE LA PROCEDURE EN COURS, RELATIVE A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC, SOUS FORME DE CONCESSION, POUR L'EXPLOITATION DU STATIONNEMENT SUR VOIRIE, REGLEMENTE ET PAYANT

Le Conseil municipal, par 27 voix pour, 3 voix contre (Mme Parcollet, MM. Pilato, Dormont), 3 abstentions (Mmes Foucher, Gutnic, M. Darvenne) arrête la procédure en cours, concernant la délégation de service public sous forme de concession, pour l'exploitation du stationnement sur voirie réglementé et payant.

2006-73 - SPORTS - CENTRE MUNICIPAL D'INITIATION SPORTIVE - TARIFS

Le Conseil municipal par 26 voix pour, 5 voix contre (Mme Parcollet, MM. Thomas, Pilato, Mme Gutnic, M. Dormont), 2 abstentions (Mme Foucher, M. Darvenne) :

- Approuve les tarifs proposés dans le tableau ci-dessous,
- Décide que ces tarifs seront applicables à compter du 30 juin 2006,
 - Précise que les recettes seront inscrites au budget de la Commune au compte 70631 (AFSPO).

Activités sans transport/sans location d'équipements/sans encadrement spécialisé		
	Durée	Tarifs en euros
	5 jours	72,00
	4 jours	57,60
	3 jours	43,20
	2 jours	28,80
Activités avec : transport ou location ou encadrement		
1 activité	5 jours	96,00
	4 jours	76,80
	3 jours	57,60
	2 jours	38,40
2 activités	5 jours	128,00
	4 jours	102,40
	3 jours	76,80
	2 jours	51,20
Réductions		
Pour le 2 ^{ème} enfant	5 jours	16,00
	4 jours	12,80
	3 jours	9,60
	2 jours	6,40
Pour le 3 ^{ème} enfant et suivant	5 jours	24,00
	4 jours	19,20
	3 jours	14,40
	2 jours	9,60
TARIF/SEANCE 1h30 (année scolaire)		
Inscription sur 1 créneau 1h30	Année scolaire	30,00 soit 1 euro pour 1 séance

2006-74 - FINANCES - PRESENTATION DE LA MAQUETTE BUDGETAIRE 2006 DE LA COMMUNE - PRECISIONS ET MODIFICATIONS

Le Conseil municipal , à l'unanimité :

- Constate :

- que le compte « 66112 Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus » soit - 67 000 € fait apparaître les montants suivants :
Montant des Intérêts courus non échus de l'exercice 2006 : + 444 073,89 €
Montant de l'exercice 2005 : - 511 073,89 €
- que l'opération n°1 « Plan de Déplacement Urbain » devient l'opération n°11.
- Approuve les annexes modifiées.

2006-75 - FINANCES - LOGEMENTS COMMUNAUX - FIXATION DES LOYERS

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Dit que les loyers seront indexés au premier janvier de chaque année sur la base de l'Indice de Référence des Loyers (IRL) publié par l'INSEE, à compter du 1^{er} juin 2006.

- Précise que cette réactualisation annuelle s'applique :
 - ✓ Aux logements communaux loués au profit du personnel communal, de professeurs des écoles, d'instituteurs, voire de particuliers (retraités, par exemple)
 - ✓ Aux bâtiments communaux loués au profit d'associations, d'établissements publics, d'administrations d'état, de collectivités locales, le cas échéant
 - ✓ Aux agents logés pour nécessité absolue de service et pour utilité de service lorsque les missions qui ont justifié l'attribution desdits logements, ne seront temporairement ou définitivement pas remplies.

- Autorise le Maire à signer les contrats d'occupation du domaine privé de la Commune.

2006-76 - FINANCES - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT DUE AUX INSTITUTEURS - ANNEE 2005

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver l'avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale en date du 22 mars 2006, fixant à 2 626,48 € le montant de l'indemnité de logement due aux instituteurs au titre de l'année civile 2005.

2006-77 - SERVICES TECHNIQUES - REVISION DU TARIF DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 5 voix contre (Mme Parcollet, MM. Thomas, Pilato, Mme Gutnic, M. Dormont), 2 abstentions (Mme Foucher, M. Darvenne) :

- Dit que le coefficient de rejet et de pollution pour le calcul de l'assiette de la redevance d'assainissement pour l'Université est fixé à 0,74.
- Décide de fixer le tarif de la redevance d'assainissement à 0,793 €/m³, redevance assise sur le volume d'eau potable prélevé par l'utilisateur du service public d'assainissement, à compter du 1^{er} juin 2006.
- Dit que le recouvrement sera assuré par la Société Lyonnaise des Eaux, titulaire d'une concession de service public pour la fourniture et la distribution d'eau sur la Commune.

2006-78 - SCOLAIRE - MODIFICATION DES TARIFS DU COMITE D'ENTRAIDE SOCIALE DE LA FACULTE D'ORSAY (CESFO)

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve les nouveaux tarifs du CESFO à compter du 1^{er} juillet 2006, conformément au tableau ci-dessous.
- Précise que les recettes correspondantes sont inscrites au budget de la commune, fonction 422 - nature 7067.

Tranches	Quotients	Tarif Journée actuel (Delib.2/7/04)	Nouveau tarif Journée proposé	Tarif Demi- journée actuel (Delib.2/7/04)	Nouveau tarif Demi- journée proposé
A	QF < 238	5,70	6,00	2,85	3
B	238 ≤ QF < 298	6,86	7,20	3,43	3,60
C	298 ≤ QF < 357	8,80	9,30	4,40	4,70
D	357 ≤ QF < 416	10,75	11,30	5,37	5,70
E	416 ≤ QF < 476	12,54	13,20	6,27	6,60
F	476 ≤ QF < 535	15,04	15,90	7,52	8,00
G	535 ≤ QF < 594	16,91	17,80	8,45	8,90
H	594 ≤ QF < 664	19,14	20,20	9,57	10,10
I	664 ≤ QF < 794	21,11	22,30	10,55	11,20
J	794 ≤ QF < 976	23,33	24,60	11,66	12,30
K	976 ≤ QF < 1 157	25,28	26,70	12,64	13,40
L	1 157 ≤ QF < 1 338	27,09	28,60	13,54	14,30
M	1 338 ≤ QF < 1 520	29,50	31,10	14,75	15,60
N	1 520 ≤ QF < 1 701	31,38	33,10	15,69	16,60
O	1 701 ≤ QF < 1 883	32,97	34,80	16,49	17,40
P	1 883 ≤ QF < 2 075	36,81	38,80	18,41	19,40
Q	2 075 ≤ QF < 2 288	36,81	38,80	18,41	19,40
R	2 288 < QF	36,81	38,80	18,41	19,40
Coût de la journée		38,80			

2006-79 - PERISCOLAIRE - TARIFS ET PARTICIPATION COMMUNALE POUR LES CENTRES DE VACANCES

Le Conseil municipal, par 27 voix pour, 6 abstentions (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Foucher, M. Pilato, Mme Gutnic, M. Dormont) :

- Approuve les tarifs et le nouveau taux de participation communale pour les centres de vacances, conformément aux tableaux ci-dessous.
- Précise que les recettes et dépenses correspondantes seront affectées au budget de la Commune.

Quotient familial	Série	Participation des familles	Participation communale
QF < 298	A-B	20%	80%
298 ≤ QF < 416	C-D	30%	70%
416 ≤ QF < 664	E-F-G-H	40%	60%
664 ≤ QF < 976	I-J	50%	50%
976 ≤ QF < 1 338	K-L	60%	40%
1 338 ≤ QF < 2 075	M-N-O-P	75%	25%
2 075 ≤ QF	Q-R	95%	5%

CENTRES DE VACANCES ETE 2006 ET TARIFS

QUOTIENT FAMILIAL	SÉRIE	L'Aubette (séjour sportif en Sologne) Séjour de 11 jours du 6 au 16 juillet	L'Aubette (séjour sportif en Sologne) Séjour de 15 jours du 16 au 30 juillet ou du 16 au 30 août	Montsalvy (séjour astronomie) Séjour de 12 jours du 19 au 30 juillet	La Rouatière (séjour astronomie et cité de l'espace) Séjour de 15 jours du 7 au 21 août	Les Dauphins (voile et nautisme à Cassis) Séjour de 11 jours du 5 au 15 juillet	Les Dauphins (voile et nautisme à Cassis) Séjour de 15 jours du 16 au 30 août	Aubenas (escalade et équitation dans l'Ardèche) Séjour de 14 jours du 6 au 19 juillet ou du 3 au 16 août
		TARIF	TARIF	TARIF	TARIF	TARIF	TARIF	TARIF
QF < 298	A-B	103,20	138,40	149,80	191,00	122,00	160,00	137,20
298 ≤ QF < 416	C-D	154,80	207,60	224,70	286,50	183,00	240,00	205,80
416 ≤ QF < 664	E-F-G-H	206,40	276,80	299,60	382,00	244,00	320,00	274,40
664 ≤ QF < 976	I-J	258,00	346,00	374,50	477,50	305,00	400,00	343,00
976 ≤ QF < 1 338	K-L	309,60	415,20	449,40	573,00	366,00	480,00	411,60
1 338 ≤ QF < 2 075	M-N-O-P	387,00	519,00	561,75	716,25	457,50	600,00	514,50
2 075 ≤ QF	Q-R	490,20	657,40	711,55	907,25	579,50	760,00	651,70

2006-80 - SCOLAIRE - PROJET D'AMENAGEMENT DE SECURITE AUX ABORDS DES GROUPES SCOLAIRES DU GUICHET ET DE MONDETOUT

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve les projets proposés par le Conseil Général de l'Essonne relatifs aux aménagements de sécurité aux abords des groupes scolaires du Guichet et de Mondétour.
- Autorise le Conseil Général de l'Essonne à intervenir sur le territoire de la Commune d'Orsay afin de Autorise le Conseil permettre la réalisation de ces projets financés au titre du programme départemental d'aménagement de sécurité aux abords des établissements scolaires précités.

2006-81 - CULTURE - LES ARTS DANS LA RUE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PLATEAU DE SACLAY

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à demander une subvention auprès de la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay (CAPS) pour une exposition de photographies, de sculptures, de peintures, de fresques et de poèmes...dans les rues de la ville intitulée «Les Arts dans la Rue » du 26 avril au 4 mai 2006.
- Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à cette démarche.
- Dit que les recettes correspondantes seront affectées au budget de la Commune.

2006-82 - CULTURE - FESTIVAL INTERCOMMUNAL DES ARTS DU CIRQUE ET DE LA RUE «AH ! LES BEAUX JOURS» - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE BURES-SUR-YVETTE

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la convention de partenariat avec la ville de Bures-sur-Yvette au Festival intercommunal des Arts du cirque et de la rue «Ah ! Les Beaux Jours»
- Autorise Madame le Maire à signer la convention.
- Dit que les recettes correspondantes, liées aux subventions sollicitées par la ville de Bures-sur-Yvette et reversées à la Commune d'Orsay au prorata des dépenses engagées, seront affectées au budget de la Commune.

2006-83 - CULTURE – DENOMINATION DU LOCAL ASSOCIATIF AU 7 BIS AVENUE SAINT-LAURENT - «MAISON DES MUSES»

Le Conseil municipal, par 27 voix pour, 6 abstentions (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Foucher, M. Pilato, Mme Gutnic, M. Dormont) décide de dénommer officiellement le local associatif au 7 bis, avenue Saint-Laurent : «Maison des Muses».

2006-84 - JEUNESSE - TARIFS ET PARTICIPATION COMMUNALE POUR LES SEJOURS ORGANISES PAR LE SERVICE JEUNESSE

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve les tarifs et le nouveau taux de participation communale pour les séjours organisés par le service jeunesse, conformément aux tableaux ci-dessous,

- Dit que les recettes correspondantes seront affectées au budget de la Commune.

**PARTICIPATION COMMUNALE POUR LES SEJOURS ORGANISES
PAR LE SERVICE JEUNESSE**

Quotient familial	Série	Participation des familles	Participation communale
QF < 298	A-B	20%	80%
298 ≤ QF < 416	C-D	30%	70%
416 ≤ QF < 664	E-F-G-H	40%	60%
664 ≤ QF < 976	I-J	50%	50%
976 ≤ QF < 1 338	K-L	60%	40%
1 338 ≤ QF < 2 075	M-N-O-P	75%	25%
2 075 ≤ QF	Q-R	95%	5%

TARIFS DES SEJOURS

Série	A - B	C - D	E - F - G - H	I - J	K - L	M - N - O - P	Q - R
Participation communale	80 %	70 %	60 %	50 %	40 %	25 %	5 %
<u>Séjour en Sardaigne</u> (prix par jeune : 1 100 €)	soit 880 €	Soit 770 €	Soit 660 €	Soit 550 €	Soit 440 €	Soit 275 €	Soit 55 €
Reste à la charge de la famille	20 % soit 220 €	30 % soit 330 €	40 % soit 440 €	50 % soit 550 €	60 % soit 660 €	75 % soit 825 €	95 % soit 1 045 €
<u>Séjour à La Baule</u> (prix par jeune : 260.60 €)	Soit 208.60 €	Soit 182.60 €	Soit 156.60 €	Soit 130.60 €	Soit 104.60 €	Soit 65.60 €	Soit 95 €
Reste à la charge de la famille	20 % soit 52 €	30 % soit 78 €	40 % soit 104 €	50 % soit 130 €	60 % soit 156 €	75 % soit 195 €	95 % soit 248 €

2006-85 - JEUNESSE - REVISION DES REPARTITIONS DES QUOTIENTS FAMILIAUX POUR LES SORTIES ORGANISEES PAR LE SERVICE JEUNESSE

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte la nouvelle grille de tarification pour les sorties des jeunes et enfants d'Orsay telles qu'elles sont proposées ci-dessous conformément aux grilles des quotients familiaux en vigueur sur Orsay.
- Autorise le Maire à les faire appliquer dès le 1^{er} juin 2006.

NOUVELLE TARIFICATION DES SORTIES (EN EUROS)

LE % ETANT LA PARTICIPATION FINANCIERE FAMILIALE

Tranches de Quotient Familial	A – B = 20 %	C – D = 30 %	E - F G - H = 40 %	I - J = 50 %	K - L = 60 %	M - N O - P = 75 %	Q - R = 95 %	Pas de quotient
- Cinéma (MJC) - Galerie Evolution - Parc Floral - Paris plage - Sorties sur Paris (A/R) - Spectacle (MJC)	0.50	0.70	1	1.20	1.45	1.80	2.30	2.40
Ciné les Ulis	1.10	1.65	2.20	2.75	3.30	4.15	5.80	5.50
Bateau mouche	0.70	1.10	1.40	1.80	2.15	2.70	3.40	3.60
- Jardin d'acclimatation - Palais de la découverte - Patinoire - Piscine Sceaux - Piscine à vagues - Planétarium	0.95	1.40	1.90	2.40	2.90	3.60	4.60	4.80
- Cinéma extérieur - Cité des sciences - La Géode (film) - Musée - Tour Eiffel	1.20	1.80	2.40	3	3.60	4.50	5.70	6
- Bowling - Jorkyball - Spectacles extérieurs	1.50	2.20	2.90	3.65	4.40	5.50	6.90	7.30
- Accrobranches - Aquarium - Cosmic laser - Equitation - Kayak - Musée Grévin - Stade de France «La Plage» - Thoiry (zoo)	1.90	2.90	3.90	4.85	5.80	7.30	9.20	9.70
Sorties sportives	3.60	5.40	7.20	9.05	10.90	13.60	17.20	18.10
Parc d'attraction (-12 ans) - Paint ball - Roland Garros	5.30	7.90	10.60	13.20	15.80	19.80	25.10	26.40
Parc d'attraction (+ 12 ans)	6.50	9.80	13.10	16.35	19.60	24.50	31.10	32.70
Sortie annuelle familiale - Moins de 6 ans - 6/18 ans (tarif unique) - adultes (tarif unique)	gratuit 1.50 2	gratuit 1.50 2	gratuit 1.50 2	gratuit 1.50 2	gratuit 1.50 2	gratuit 1.50 2	gratuit 1.50 2	
- Match Stade de France - Quad	4	6	8	10	12	15	19	20
Aquaboulevard - 12 ans + 12 ans	2.60 4.60	3.90 6.90	5.20 9.20	6.50 11.50	7.80 13.80	9.75 17.25	12.35 21.85	13 23

La séance est levée à 22 heures 30.

Orsay, le

Le Maire,

Marie-Hélène AUBRY.